

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Poste et des Télécommunications

11 SEP. 2025

E.P.I.C Algérie Poste

Ilot n° 04 Zone d'Affaires Bab-Ezzouar Alger

NIF : 000216002104442

AVIS DE CONSULTATION



La Direction Générale d'Algérie Poste, lance une consultation N°32/DGAP/ D ISR/2025 portant « **Maintenance préventive et curative des systèmes de détection et d'extinction automatique à GAZ IG-55 dans le cadre d'une convention à commande** »

La présente consultation, objet du présent cahier des charges est destinées aux candidats :

- Ayant un registre de commerce en cours de validité dans l'installation, réparation et maintenance de matériels de lutte et de protection contre l'incendie ;
- Ayant réalisé au moins deux(02) projets de maintenance de même nature sur les systèmes de détection et d'extinction automatique à gaz, justifié par attestations de bonne exécution
- Et ayant réalisé au moins une (01) installation de détection et d'extinction automatique à gaz, justifié par attestation de bonne exécution.

Les candidats intéressés par cette consultation, sont invités à se présenter, personnellement ou par leur **représentant dûment mandaté**, pour retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : « **Direction Générale d'Algérie Poste, Direction Centrale des Marchés, 9ème étage bureau n°23, Ilot n°01 parcelle N°04 quartier des affaires, Bab Ezzouar-Alger** », contre paiement de la somme non remboursable, de **Deux Mille (2000,00 DA)** dinars, à virer au compte courant postal : **CCP n°380576 clé 80**, ouvert au nom d'Algérie Poste.

- La durée de préparation des offres est fixée à **Quinze (15) jours** à compter de la date de la publication de l'avis de consultation sur le site Web de l'Etablissement.
- La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres, soit le **25 septembre 2025 de 08h00 à 12h00**, et ce à l'adresse citée ci-dessus.
- L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 14 H 00**, en séance publique, en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés par leurs soins.